

Lycée La Martinière Diderot
Division :
Secrétariat de direction
Affaire suivie par :
Isabelle ROZIER
Tél : 04.37.40.87.41
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

INSCRIPTIONS EN 1^{ÈRE} ANNEE DE BTS, CPGE AA, CPGE ATS, CPGE TPC, DN MADE ET DSAAD ANNEE 2023/2024

IMPORTANT

Ce dossier est à renvoyer impérativement **par courrier avant le 13 juillet 2023 délai de rigueur**

À l'adresse suivante : *Lycée La Martinière Diderot, site des Augustins.
18, Place Gabriel Rimbaud, 69283 Lyon.*
Indiquer sur l'enveloppe : dossier d'inscription en « nom de la formation ».

DOCUMENTS À COMPLÉTER:

Fiche de renseignements. Il est indispensable de mentionner les coordonnées des responsables légaux et les coordonnées personnelles de l'étudiant (adresse, mail et téléphone portable).

Fiche(s) médicale(s).

Fiche d'information sur le principe de laïcité

FORMALITÉS EN LIGNE : Commande gratuite d'un Pass Région sur le site
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

ÉTUDIANTS BOURSIERS DU CROUS : Transmettre à la rentrée la notification conditionnelle de bourse au secrétariat de scolarité

MATÉRIEL DN MADE :

La liste de matériel sera disponible et consultable fin juin sur le site
<https://lamartinierediderot.fr> ou sur l'ENT : <https://martiniere-diderot.ent.auvergnerhonealpes.fr>

MATÉRIEL DN MADE INFORMATIQUE – CONFIGURATION REQUISE :

Avant tout achat de matériel informatique, il est conseillé d'attendre la rentrée et les conseils des enseignants conformément aux attendus des différentes mentions.

Les étudiants devront faire l'acquisition de la suite Adobe. Nous vous demandons expressément d'attendre la rentrée afin que l'établissement procède à un achat groupé.

MATÉRIEL POUR LES AUTRES FORMATIONS : BTS, CPGE : attendre la rentrée et les conseils des enseignants.

**L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception du relevé de notes de baccalauréat à la rentrée, pour les élèves inscrits en terminale en 2022.2023*

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CONTACTS ADMINISTRATION

Tél. : 04 37 40 87 37 Standard unique du Lycée La Martinière Diderot.

☞ **Contact secrétariat scolarité** : Mme SIMON, Secrétaire Pôle Enseignement Supérieur

☞ **Suivi scolarité BTS MDC, CIRA, CPGE ATS**, Mme JACQUARD, CPE

☞ **Suivi scolarité CPGE AA, DN MADE Espace, Événement, Objet, Spectacle, Mode, Textile, Numérique et DSAAD** : CPE en attente de nomination

☞ **Suivi scolarité BTS MMV, Maintenance, IT** : CPE en attente de nomination

SERVICE DE SANTÉ

Un service infirmerie est disponible pour toute demande particulière.

Tél. : 06 33 05 74 71 (Site des Augustins), 06.33.01.47.35 (Site Diderot)

PIECES A FOURNIR :

- La fiche de renseignement
- La fiche médicale d'urgence (et la fiche confidentielle si nécessaire)
- La fiche d'information sur le principe de laïcité
- 1 photo d'identité récente : Noter au dos Prénom - Nom - Formation
- Le certificat de JDC (Journée Défense et Citoyenneté) : fournir l'attestation de recensement si la JDC n'a pas encore été effectuée
- La photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport
- L'attestation d'une assurance responsabilité civile

Le certificat de scolarité sera délivré aux étudiants lors de la semaine de la rentrée.

CALENDRIER DE RENTREE

- **Lundi 04 septembre :**

Le détail de votre accueil par formation vous sera communiqué sur le site du lycée et celui de l'ENT, fin juin.

RENSEIGNEMENT ÉLÈVE POST BAC

DATE D'ENTRÉE DANS
L'ÉTABLISSEMENT :

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

F M

COMMUNE DE
NAISSANCE :

DÉPARTEMENT
DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

CODE POSTAL :

ADRESSE POSTALE (numéro, rue,
code postal, ville) : (obligatoire si
différente de celle des parents)

TÉL DOMICILE :

TÉL PORTABLE ÉLÈVE : (obligatoire)

ADRESSE MAIL ÉLÈVE: (obligatoire)

SCOLARITÉ (2023-2024)

CLASSE FRÉQUENTÉE :

SPÉCIALITÉ ET DIVISION :

RÉGIME (externe, demi-pensionnaire, interne) :

Le nombre de places est limité à l'internat.

La priorité est donnée aux élèves en fonction des transports en commun et du temps de trajet.

LANGUE VIVANTE 1 :

REDOUBLANT :

Oui Non

SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2022-2023)

PRÉCÉDENT ÉTABLISSEMENT :

COMMUNE ET CODE POSTAL :

CLASSE FRÉQUENTÉE :

FORMATION / SPÉCIALITÉ :

RESPONSABLE LÉGAL 1 (RESPONSABLE FINANCIER)NOM DE FAMILLE : CIVILITÉ : Mme M.NOM D'USAGE : PRÉNOM : LIEN AVEC L'ÉLÈVE : ADRESSE POSTALE
(numéro, rue, code postal, ville) : TÉLÉPHONE PORTABLE :
(obligatoire)TÉLÉPHONE DOMICILE : TÉLÉPHONE PRO (travail) : ADRESSE MAIL :(obligatoire) : AUTORISE À COMMUNIQUER SON ADRESSE POSTALE / MAIL AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES ? oui nonÀ CONTACTER EN PRIORITÉ ? oui non ACCEPTE DE RECEVOIR DES SMS LORS DES ABSENCES DE L'ENFANT ? oui nonPROFESSION : NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE : **RESPONSABLE LÉGAL 2**NOM DE FAMILLE : CIVILITÉ : Mme M.NOM D'USAGE : PRÉNOM : LIEN AVEC L'ÉLÈVE : ADRESSE POSTALE
(numéro, rue, code postal, ville) : TÉLÉPHONE PORTABLE :
(obligatoire)TÉLÉPHONE DOMICILE : TÉLÉPHONE PRO (travail) : ADRESSE MAIL :(obligatoire) : À CONTACTER EN PRIORITÉ ? oui non ACCEPTE DE RECEVOIR DES SMS LORS DES ABSENCES DE L'ENFANT ? oui nonPROFESSION : NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE : **PERSONNE À CONTACTER**NOM ET PRÉNOM : LIEN DE PARENTÉ : TÉL. DOMICILE : TÉL. PORTABLE : ÉL. PRO :

DATE :

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT OU DU RESPONSABLE LÉGAL (Si étudiant mineur) :

Lycée La Martinière Diderot
Tél : 04.37.40.87.37
Mél : ce.0690037r@ac-lyon.fr

18, Place Gabriel Rimbaud
69283 LYON Cedex 01

FICHE D'URGENCE À L'ATTENTION DES PARENTS*

*** DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir OBLIGATOIREMENT par les familles à chaque début d'année scolaire.**

Nom, Prénom
Classe :
Date de naissance :

Nom et adresse des représentants légaux :

.....
.....

Numéro et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

Numéro et adresse de l'assurance scolaire :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **au moins un numéro de téléphone** :

1. N° de téléphone du domicile : N° portable père :
2. N° téléphone travail père : N° portable mère :
3. N° téléphone travail mère : Poste :
4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

**Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.
Les frais engagés sont à la charge des familles et non de l'établissement.**

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre....) :

.....
.....
.....

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

.....
.....

FICHE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

(à remettre, si vous le souhaitez, au directeur ou chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaires)

Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de troubles de la santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Enfant (Nom, Prénom) :

Classe :

Ecole ou établissement scolaire :

Coordonnées des parents ou représentants légaux :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile :portable :travail :

Nom, Prénom :

N° tél : domicile :portable :travail :

♦ Maladie dont est atteint votre enfant :

♦ Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI**, les documents établis par votre médecin traitant :

- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
- un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **vous devez prendre contact** avec le directeur d'école ou le chef d'établissement **ainsi** qu'auprès du médecin ou de l'infirmière scolaire ou du médecin de PMI selon le cas **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de votre part l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Vu et pris connaissance le :

Le(s) représentant(s) légal(aux) (nom, prénom et signature)

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



ACCUEIL ET RESTAURATION
DES ETUDIANTS DE LA MARTINIÈRE DIDEROT

1 - LE BADGE : Accès à l'établissement et aux restaurants scolaires

Chaque étudiant est en possession d'un badge qui lui est remis gratuitement dès son entrée dans l'établissement. Il permet l'accès aux 3 sites (Diderot, Les Augustins, La Centrale) et aux deux selfs (sur les sites Diderot et Les Augustins).

CE BADGE EST STRICTEMENT PERSONNEL : tout prêt est passible d'une sanction.

L'élève doit toujours l'avoir sur lui et en prendre soin. Il est valable toute sa scolarité dans l'établissement.

Cette carte est à renouveler obligatoirement en cas d'usure ou de perte au prix de **10 €** (tarif 2023 susceptible de modification au 1^{er} janvier 2024). La perte doit être signalée pour éviter une utilisation frauduleuse (accès ou consommation de repas par autrui).

⚠ **ATTENTION** : l'accès à l'établissement et à la restauration scolaire est autorisé sous réserve que l'élève se conforme aux règles en vigueur. C'est le chef d'établissement du lycée La Martinière Diderot qui autorise ou non un élève à en bénéficier. En cas de non-respect du règlement, celui-ci peut décider l'exclusion provisoire ou définitive de l'élève.

2 - SITES ET RESTAURANTS SCOLAIRES : Modalités et horaires

L'établissement : les 3 sites sont ouverts de **07h30 à 18h30** du lundi au vendredi selon le calendrier scolaire.

L'entrée se fait :

- Site Diderot : 41, Cours Général Giraud ou Rue Ornano
- Site Les Augustins : 18, Place Gabriel Rambaud
- Site La Centrale : 33, Rue de la Martinière

Les restaurants scolaires : les étudiants sont accueillis aux restaurants scolaires sur les sites Diderot et Les Augustins, ouverts de **11h30 à 13h30** du lundi au vendredi en période scolaire.

- Restaurant scolaire du site Diderot : accès réservé aux étudiants par la passerelle du haut.
- Restaurant scolaire du site Les Augustins : accès unique pour tous les usagers.

L'élève doit obligatoirement être muni de son badge pour accéder aux restaurants scolaires.

En cas d'oubli exceptionnel, l'élève peut obtenir un laissez-passer aux bornes situées sur les deux sites (sous réserve que le solde de son compte soit créditeur d'au moins un repas).

⚠ **RÉSERVATION** ⚠

L'accès à la restauration est conditionné par la réservation, au plus tard la veille, du repas.

Tout repas réservé sera décompté du solde qu'il soit consommé ou non.

Plus d'informations sur le site du lycée <https://martiniere-diderot.ent.auvergnernhonealpes.fr>

Rubrique « Restauration ».

3 - TARIFS : Restaurant scolaire

Les étudiants souscrivent à la formule « Ticket » qui permet de fréquenter le self selon ses besoins. Les repas sont payables d'avance et déduits à chaque passage.

Le prix du repas est fixé pour l'année scolaire par les services du CNOUS (pour mémoire : 3.30 € pour l'année scolaire 2022-2023) ; susceptible de modification à compter du 1^{er} août 2023.

Les étudiants sont invités à suivre leur compte avec attention pour éviter tout incident de passage. Le solde de repas est indiqué par le distributeur de plateaux et sur le compte en ligne.

⚠ **ATTENTION** : Le compte doit être crédité d'un repas minimum pour délivrer un plateau. A défaut, l'accès au restaurant scolaire sera refusé.

4 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut s'effectuer :

- ⇒ En **espèces** ou **carte bancaire** auprès du service intendance – Site Diderot – Bureau A243
- ⇒ Par **chèque** bancaire ou postal, à l'ordre du *Lycée La Martinière Diderot* – avec nom, prénom et numéro du badge au verso. A déposer dans une des boîtes aux lettres dédiées (A l'entrée du site Les Augustins, au restaurant scolaire du site Diderot ou à l'intendance du Site Diderot – Bureau A243)
- ⇒ En **ligne** (paiement sécurisé) pour un minimum de 5 repas.

Création du compte :

- Se rendre sur le site <https://martiniere-diderot.ent.auvergnerhonealpes.fr> – Rubrique « Restauration » et « Paiement en ligne »
- Sur le site TURBOSELF, dérouler l'écran vers le bas et cliquer sur « créer votre compte ».
- Compléter les différents champs demandés en indiquant :
 - a) Numéro de carte = les 5 derniers chiffres qui sont indiqués sur votre badge : 2545 – **xxxxx**
 - b) Une adresse mail valide sur laquelle vous recevrez sous 48h un courriel contenant un lien d'accès à votre compte TURBOSELF.
- A réception du mail, cliquer sur le lien pour accéder à votre compte TURBOSELF et définir un mot de passe personnel.

Paiement :

Lorsque le compte est créé, les paiements se font :

- En saisissant mail et mot de passe sur le site TURBOSELF
- Ou avec vos codes personnels de connexion sur votre compte ENT dans la rubrique « autres services ».

⚡**ATTENTION** : les comptes ne sont crédités que le lendemain matin.

Pour toute information, contacter le secrétariat d'intendance – Bureau A243 (Site Diderot) – 04 37 40 87 60